

Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 1 ^{er} décembre 2025	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 20 Absents excusés : 16 Absents : 0 Votants : 21 (dont 1 pouvoir)
--	--

PRESENTS :

M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BICHOT Sébastien (suppléant) ; M. CHEVALLIER Jérémie ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JOZEAU Jacky ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; M. RENAUD Denis ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mme BAUDELOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DABIN Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; Mme NOLOT Monique ; M. POYAU Jean-Michel ; Mme RICHARD Françoise ;
M. AIGUILLOU Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;
M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ;
M. WOJTCZAK Richard est remplacé par M. BICHOT Sébastien ;
M. JEUDI Daniel a donné pouvoir à M. PILLOT Jean ;

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. NERBUSSON Joël

FINANCES - BUDGET
TARIFICATION DES PRESTATIONS ET TRAVAUX 2026

- **Tarif horaire du personnel**

Compte tenu des augmentations à prévoir sur le budget de la masse salariale 2026 en raison :

- L'évolution des effectifs par rapport à 2025 (départs & recrutements, avancements de grades...);
- Du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) ;
- D'un réajustement du régime indemnitaire ;
- Augmentation des charges patronales

Il est proposé d'appliquer sur le tarif horaire une augmentation de 5 %.

	TARIF 2025 en €HT	TARIF 2026 en €HT
Heure normale	41.38	43.45
Heure supplémentaire à 25 %	51.72	54.31
Heure de nuit (20 h à 6 h) / dimanche / jour férié	90.77	95.31

- **Tarifs divers**

	TARIF 2025 en €HT	TARIF 2026 en €HT
Forfait de souscription d'abonnement (intègre les frais techniques et administratifs)	41.38	43.45
Fermeture de branchement (non-paiement)	20.68	43.45
Réouverture de branchement	20.68	43.45
Fermeture ou réouverture de branchement à la demande de l'abonné	20.68	43.45
Résiliation d'abonnement (avec dépose compteur)	62.05	65.17
Nouvelle demande d'abonnement (avec repose compteur)	82.74	86.90
Relève exceptionnelle du compteur	/	43.45
Prise d'eau occasionnelle <ul style="list-style-type: none"> ▪ Main d'œuvre ▪ Volume eau prélevée 	41.38/heure Tarif en vigueur	43.45/heure Tarif en vigueur
Abonnés utilisant d'autres ressources en eau pour un usage domestique (puits, forage, récupération d'eau de pluie) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle initial et périodique + rapport de visite ▪ Visite de contrôle – risque de contamination 	124.14 41.38	130.35 43.45

- **Prix des pièces d'adduction**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 31 mars 2023, le Comité Syndical a renouvelé son accord cadre à bons de commandes de fournitures et pièces d'adduction avec différentes entreprises (SOVAL, MARTIN HEULIN, VM MATERIAUX, LIBAUD, FRANS BONHOMME et HYDROMECA).

Cet accord cadre a permis d'obtenir des prix les plus compétitifs compte tenu des volumes et des offres reçues. Il est valable 4 ans ou à concurrence du seuil réglementaire des marchés à procédures adaptées de fournitures soit 431 000 €HT.

Les prix indiqués dans ces marchés sont révisés annuellement par une formule de révision qui prend en compte, selon les lots, les indices indiqués au marché.

LOT N°	INTITULE	ENTREPRISE	Coefficient de révision des prix 2026
Lot n°1	Pièces de raccordement en fonte	SOVAL	1.0395
Lot n°2	Pièces à emboîtement en fonte	SOVAL	1.0395
Lot n°3	Manchon de réparation permanent en fonte	LIBAUD	1.0395
Lot n°4	Manchon de réparation permanent en INOX	MARTIN HEULIN	0.9619
Lot n°5	Robinetterie et joint plat	VM MATERIAUX	1.0395
Lot n°6	Fontainerie – Appareil de protection	VM MATERIAUX	1.0395
Lot n°7	Prise en charge pour branchement et tube allonge	LIBAUD	1.0544
Lot n°8	Pièces de raccordement pour compteur particulier	FRANS-BONHOMME	1.0544
Lot n°9	Pièces de raccordement en laiton	FRANS-BONHOMME	1.0544
Lot n°10	Niche compteur en POLYETHYLENE	VM MATERIAUX	1.0014
Lot n°11	Niche compteur renforcée	SOVAL	1.0014
Lot n°12	Borne compact pour compteur 110mm sous trottoir	HYDROMECA	1.0014
Lot n°13	Nourrice pour compteur et Col de cygne	HYDROMECA	1.0014
Lot n°14	Bouche à clef et tampon de voirie	SOVAL	1.0170
Lot n°15	Canalisations PVC	FRANS-BONHOMME	0.9065
Lot n°16	Canalisations Fonte Ductile	MARTIN HEULIN	1.0170
Lot n°17	Canalisations PEHD et TPC	SOVAL	0.9065

Afin de nous permettre d'élaborer notre bordereau des prix 2026, il est proposé au Comité Syndical d'appliquer les coefficients de révision indiqués.

D'autre part, à l'instar des années précédentes et compte tenu de la pression qui s'opère sur le marché des matières premières, il est nécessaire d'appliquer un coefficient de majoration de 1.3 sur le prix d'achat révisé de ces pièces (hormis les prix de : canalisation polyéthylène, fourreau, grillage avertisseur).

- Tarif des branchements et divers

La facturation des branchements neufs s'effectue à partir d'un tarif de base réévalué chaque année en fonction des coefficients de révisions de prix issus des marchés de fournitures de pièces ou de travaux en cours.

TARIFS 2026 – BRANCHEMENTS (en €HT)

Branchement Ø 25 et 32	Branchement Ø 40	Branchement Ø 50
---------------------------	---------------------	---------------------

FORFAIT BRANCHEMENT

<u>jusqu'à 10 mètres</u>	2 050 .00	2 900.00	3 200.00
--------------------------	------------------	-----------------	-----------------

Branchement Supérieur à 10 mètres

1 - PRISE EN CHARGE

- Forfait déplacement 1 H	43.45	43.45	43.45
- Forfait main-d'œuvre 6 H	260.70	260.70	260.70
- 1 bouche à clé	30.08	30.08	30.08
- 1 collier de prise en charge	28.21	28.21	28.21
- 1 robinet de prise en charge avec joint	101.16	227.31	245.82
- 1 robinet avant compteur	28.14	122.09	185.81
- Douille de purge - clapet anti-pollution	13.76	64.17	68.04

Prise en charge sans niche	505.50	776.01	862.11
-----------------------------------	---------------	---------------	---------------

- 1 regard compteur SOGEMAP

Couvercle Espace Vert	78.24	302.65	360.08
-----------------------	--------------	---------------	---------------

Prise en charge avec niche EV	583.74	1078.66	1222.19
--------------------------------------	---------------	----------------	----------------

- 1 regard compteur SOGEMAP

Couvercle Fonte	118.06	662.26	869.69
-----------------	---------------	---------------	---------------

Prise en charge avec niche F	623.56	1 438.27	1 731.80
-------------------------------------	---------------	-----------------	-----------------

- 1 regard compteur incongelable (équipé) **242.88**

Prise en charge avec regard incongelable	748.38
---	---------------

2 – TERRASSEMENT REMBLAITEMENT ou FONCAGE

- Terrassement 1,00 X 0,50 X 0,90 compris évacuation des déblais (le ml)	71.50
- Gravillon 2/4 lit de pose, enrobage et calage (le m3)	50.70
- Grave non traitée 0/31.5A (le m3)	50.70
- Le mètre de fonçage à la fusée Ø 63	110.50
- Dégagement de conduite	130.00

3 - CANALISATION (polyéthylène)	<u>25/32</u>	<u>40 ext.</u>	<u>50 ext.</u>
- le mètre de canalisation	1.89/2.75	4.21	6.53
4 - FOURREAU (le ml)		1.41	
5 - GRILLAGE AVERTISSEUR (le ml)		0,20	
6 - PERCEMENT DE MUR (l'unité)		130.00	
7 - PASSAGE D'OBSTACLE (l'unité) (gaz, électricité, bordure de trottoir, etc...)		65.00	
8 - ENROBE (le m2)		33.15	
9 - DECOUPE D'ENROBE (le ml)		7.80	
10 - DIVERS			
Regard compteur SOGEMAP			
- couvercle de regard compteur espace vert		32.23	
- couvercle fonte		72.05	
- Rehausse de regard compteur		18.25	
Regard compteur CARSON			
- couvercle espace vert		72.17	
- Rehausse de regard compteur		39.30	
- Couvercle de regard ciment		54,30	
- Bordure de trottoir (fourniture, dépose et repose) le ml		104.00	
- Col de cygne		31.97	
- Réalisation bicouche (le m2)		16.90	
- Réalisation butée en béton		104.00	
- Démarches administratives et déclaratives		86.90	
- Installation signalisation de chantier (forfait)		240.50	
- Confection et intégration des plans de récolelement		43.45	
- Socle en béton maçonner pour poteau incendie		104.00	
- Terrassement hors branchemet y compris évacuation déblais : le ml			
- zone urbaine		41.60	
- zone rurale		19.50	
11 - COMPTEUR SUPPLEMENTAIRE		358.83	
12- CONTROLE POTEAU INCENDIE (par an et par poteau)		55.00	

- Compteurs

	Ø 15	Ø 20	A PARTIR Ø 30
Compteur pré-équipé tête radio émettrice	93.60	118.95	SELON TARIF FOURNISSEUR
Tête radio émettrice	59.80	59.80	SELON TARIF FOURNISSEUR
Forfait main-d'œuvre ($\frac{1}{2}$ h)	21.72	21.72	43.45
Forfait déplacement (1 h)	43.45	43.45	43.45
Forfait HT remplacement compteur équipé d'une tête radio émettrice (cpt + MO + déplacement)	158.77	184.12	
Forfait HT remplacement tête radio émettrice (tête + MO + déplacement)	124.97	124.97	
Etalonnage du compteur (à la demande de l'usager, conformément à l'art 28.3 du règlement des abonnés) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forfait démontage et remontage du compteur ▪ Coût expertise ▪ Frais huissier (selon le cas) 	130.35 Tarif en vigueur appliqué par la société		

VU l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ADOPTE le tarif horaire du personnel, les tarifs divers, les tarifs des branchements et des compteurs tels que présentés ci-dessus pour l'année 2026 ;
- ✓ PRECISE qu'un coefficient de majoration de 1.3 sur le prix d'achat révisé de ces pièces reste appliqué par le SEVT comme les années précédentes ;
- ✓ PRECISE que ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.

